# BAREME TTC DES HONORAIRES DE LOCATION

#### **TARIFS AU 01/01/2022**

#### HONORAIRES DE GESTION ET DE COMMERCIALISATION

(à la charge du propriétaire, sur le montant du loyer charges incluses)

#### **HONORAIRES DE GESTION:**

HT 10,83 % TTC 13.00 %

#### HONORAIRES DE COMMERCIALISATION:

HT 10.00 % TTC 12.00 %

### **HONORAIRES DE LOCATION**

#### (à la charge du locataire)

STUDIO jusqu'au 3 PIÈCES:

HT 25 € TTC 30 €

## 4 PIÈCES et plus :

HT 41,67 € TTC 50 €

# **TAXE DE SÉJOUR**

Suivant le classement de l'hébergement de 0.80 € à 1.60 € par nuitée et par personne de plus de 18 ans.

Exception : Hébergement non classés ou en cours de classement = 5 % du montant de l'hébergement + 10 % taxe additionnelle départementale, plafonné à 3.64 € par nuitée et par personne de plus de 18 ans.